



## **Les régimes intégrés : une solution pratique à l'insertion professionnelle des diplômés en Sciences humaines ?**

**André LAPIERRE**

Vice-doyen et secrétaire, Faculté des arts  
Université d'Ottawa

Le colloque qui nous réunit fournit l'occasion d'examiner le problème, exacerbé par le contexte de la globalisation, que pose depuis plusieurs années dans les Facultés des arts et lettres, l'insertion des étudiants diplômés en sciences humaines sur le marché du travail. Comment traduire dans la pratique une formation qui, par définition, se veut généralisante ? Cette communication propose une solution, à examiner parmi d'autres, et reprend, en l'explicitant quelque peu, l'essentiel des renseignements fournis sur le site web des programmes coopératifs de l'Université d'Ottawa (<http://www.coop.uottawa.ca>). Il ne s'agira pas ici d'entamer une discussion sur les mérites d'un tel régime, mais plutôt d'en exposer les principes de base et d'en expliciter la nature et le fonctionnement avec l'espoir que son examen nourrira une discussion sur son adaptabilité dans les Facultés de lettres et sciences humaines membres du réseau de l'AFESH. L'approche est donc fondamentalement pratique.

### **Qu'est-ce que le régime coopératif**

Le régime coopératif est une formule pédagogique qui consiste à insérer dans le programme d'études d'un étudiant une série de stages de travail dans un milieu relié à sa formation universitaire. L'objectif est de faciliter son insertion dans le milieu du travail

après l'octroi du diplôme. Ainsi, un étudiant en histoire pourra faire des stages dans un musée, un étudiant en lettres dans une entreprise de journalisme ou dans une agence de publicité, etc. Le régime coopératif vise donc à faciliter l'intégration graduelle des jeunes universitaires à un marché du travail de plus en plus exigeant en leur offrant la possibilité de faire des stages rémunérés en entreprise tout en poursuivant leurs études à l'université. À l'Université d'Ottawa, ce régime s'applique aux programmes de 1<sup>er</sup> cycle, mais on peut aussi envisager son application aux cycles supérieurs.

### **Avantages**

Le régime coopératif présente de précieuses caractéristiques pour les trois intervenants, les étudiants, les entreprises et les universités. De façon générale, le régime coopératif permet de répondre de façon inédite aux divers besoins en main-d'œuvre, de préparer la relève de demain tout en répondant aux besoins de la société.

#### *Pour les étudiants*

Le régime coopératif permet aux étudiants de mieux préciser leur orientation de carrière en œuvrant dans un milieu de travail pertinent à la future profession. Il leur permet d'acquérir des connaissances et des expériences professionnelles, de créer des liens avec des experts du milieu et d'établir des contacts professionnels. Il leur permet en outre de développer leur maturité et leur sens des responsabilités. Et, fait non négligeable, le régime permet aux étudiants de bénéficier d'un salaire régulier pendant leurs stages en entreprise.

#### *Pour les employeurs*

Les entreprises trouvent dans le régime coopératif une occasion de former de futurs professionnels, de dégager le personnel spécialisé de tâches moins importantes, de

combler un vide lors des vacances ou d'absorber une surcharge de travail. En outre, ils peuvent profiter du régime pour réaliser un projet, une étude, une recherche qui, sans la présence du stagiaire, auraient été laissés de côté. Enfin, les employeurs peuvent évaluer les aptitudes d'un candidat à une éventuelle carrière dans leur entreprise en plus de se faire connaître dans le milieu universitaire.

### *Pour l'Université*

En offrant aux étudiants la possibilité d'ajouter à leurs études une expérience pratique du monde du travail, les universités sont plus en mesure d'attirer des étudiants sérieux et performants. Plus largement, le régime coopératif leur permet d'évaluer la pertinence de leurs formations en termes d'objectifs sociétaux et de créer des liens vitaux avec le monde du travail.

## **Responsabilités**

La mise en place d'un tel régime nécessite de multiples interventions de la part des participants et engage leur responsabilité de plusieurs façons :

### *Responsabilités des employeurs*

- Prévoir l'arrivée des stagiaires et planifier leur travail.
- Voir à ce que les stages correspondent à une situation réelle de travail et qu'ils s'inscrivent à l'intérieur des activités normales de l'entreprise.
- Rencontrer les stagiaires au début du stage afin de leur décrire l'organisation, de présenter les règlements en vigueur, de discuter de leur travail et de leurs obligations.
- Faire le point régulièrement avec eux et voir à ce qu'une supervision professionnelle soit assurée et que le rendement soit évalué.
- Déléguer progressivement plus de responsabilités aux stagiaires.
- S'assurer que les stagiaires se voient confier des tâches dont la nature est en corrélation avec le niveau des connaissances acquises en faculté.
- Les stages étant rémunérés, les employeurs doivent prévoir un salaire adéquat à leur budget.

### *Responsabilités des étudiants*

Durant le stage, le stagiaire devient un employé de l'entreprise et doit donc:

- agir de façon professionnelle et responsable.
- se soumettre aux horaires et aux règlements de l'entreprise.
- suivre le programme de formation au sein de l'entreprise.
- établir ses objectifs d'apprentissages.
- rédiger un rapport de stage qui sera évalué par le professeur responsable.

### *Responsabilités du Bureau de l'enseignement coopératif de l'Université*

- Faire la promotion du régime coopératif.
- Gérer les admissions.
- Assurer le développement professionnel des participants: préparation du CV; formation pour les entrevues; définition des objectifs d'apprentissage; préparation au stage; présentation des normes de comportement des étudiants.
- Solliciter et assurer la participation active des entreprises: descriptions de tâches; affichage des postes; entrevues sur le campus.
- Approuver les stages comme situations d'apprentissage convenables à la formation des étudiants.
- Surveiller le progrès et la performance des étudiants: visites sur les lieux de travail et évaluation du stage.
- Appuyer la clientèle étudiante dans l'atteinte de ses objectifs liés aux études et au développement professionnel.
- Assurer l'évaluation du stage par le corps professoral responsable.

### **Séquence type**

Comme on pourra le constater dans le tableau suivant, l'insertion des stages dans le programme d'études se fait progressivement, au fur et à mesure que l'étudiant progresse dans sa formation. La séquence proposée n'est pas limitative et peut être modifiée selon les exigences particulières. L'essentiel est de voir à ce qu'il y ait un équilibre dans l'alternance des semestres consacrés aux études et ceux qui sont dévolus aux stages.

<b>Année</b>	<b>Automne</b>	<b>Hiver</b>	<b>Été</b>
1	Études	Études	
2	Études	Études	<b>Stage 1</b>
3	Études	<b>Stage 2</b>	Études
4	<b>Stage 3</b>	Études	<b>Stage 4</b>
5	Études		

### **En guise de conclusion**

Le régime d’immersion à l’Université d’Ottawa connaît un succès appréciable. Il se situe au 3<sup>e</sup> rang au Canada et au 2<sup>e</sup> rang dans l’Ontario. Inauguré en 1980, il attire, toutes formations confondues, quelque 3 000 étudiants par année. Le taux d’insertion des diplômés sur le marché du travail à la fin des études est de 98 %.

Compte tenu de la multiplicité des formations, de la diversité des systèmes éducatifs et des enjeux sociétaux dans les pays représentés à ce colloque, il est possible que l’adoption de ce modèle ne puisse pas être possible dans toutes les institutions membres de l’AFELSH. Mais le succès remporté par cette formule au Canada depuis une trentaine d’années devrait à tout le moins encourager une réflexion sur la formule.

Les régimes intégrés de type coopératif ont le grand mérite de sensibiliser l’étudiant au marché du travail et aux responsabilités de la vie adulte. En outre, ils permettent de mettre à profit, dans le quotidien de la vie en société, la formation humaniste qu’offrent les Facultés de Lettres et de sciences humaines et de rendre encore plus pertinents les principes adoptés par l’AFELSH dans le *Manifeste de Sofia* sur la place des sciences humaines dans la société contemporaine.